

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre
indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Genilac (42800)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Gilles THIZY, Vice-Président de Saint-Etienne Métropole en charge de la cohésion territoriale
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Saint-Etienne Métropole 2 avenue Grüner – CS 80257 42006 Saint-Etienne cedex 1
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui		19 décembre 2013 procédure de révision du SCoT Sud Loire en cours

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui		PLU de la commune de Genilac approuvé le 22 mars 2018 Décision MREAE n° 2016-ARA-DUPP-00110 du 19 septembre 2016 Modification simplifiée approuvée le 20 décembre 2019

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	3 847
Quelle est la superficie de la commune ?	8,67 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	0 m ²
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	La modification du PLU ne vient pas modifier la répartition actuelle.

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
<p>Les objectifs du PADD du PLU en vigueur sont :</p> <p>1- Préserver et valoriser un cadre de vie attractif menacé Protéger les paysages du quotidien, marqueurs d'identité Préserver les principaux éléments qui structurent le territoire pour en conserver la lisibilité Préserver les caractéristiques paysagères spécifiques aux trois quartiers Requalifier les secteurs qui perdent en identité Protéger le patrimoine qui retrace l'histoire communale Protéger les principales constructions du patrimoine architectural historique Genilacois Préserver les éléments patrimoniaux présents dans les quartiers Protéger les milieux naturels qui participent de la richesse locale Modérer la consommation d'espace qui rogne ce cadre de vie Contenir l'urbanisation dans des limites plus marquées et claires Favoriser et développer la logique de projet urbain Objectif chiffré de modération de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers</p> <p>2- Développer des conditions de vie qui s'adapte à un plus grand nombre Maîtriser et organiser sur le territoire l'évolution résidentielle de la commune Diversifier l'offre nouvelle en logements Une centralité renforcée Améliorer le fonctionnement du territoire en facilitant les déplacements du quotidien Améliorer ponctuellement les conditions de circulation Développer les possibilités de déplacements alternatifs à l'usage individuel de la voiture Accompagner le devenir économique de la commune Maintenir l'activité agricole de la commune sur le long terme Accompagner la vie économique Genilacoise</p> <p>3- Prendre en compte l'environnement dans lequel doit s'inscrire la vie communale Limiter l'exposition de la population aux risques et nuisances existantes Prévenir les risques liés aux inondations par les crues de la Durèze, du Collénon et du Féloin Intégrer le passé minier de la commune et prendre en compte le futur Plan de Prévention des Risques Miniers Minimiser le développement urbain résidentiel dans les secteurs soumis au bruit et à la pollution de l'air</p>	

Prendre en compte les risques de chutes de pierres connus

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La modification du PLU de Genilac a pour objectifs de

- Rectifier des erreurs matérielles du règlement et du plan de zonage
- D'améliorer l'écriture du règlement et OAP pour une meilleure cohérence entre les pièces du PLU et une meilleure compréhension
- D'ajouter un élément de patrimoine à protéger au titre de l'article L 151-19
- D'intégrer dans le règlement le PPRM du Gier approuvé le 19 mars 2019
- De compléter le nuancier façades
- De rectifier les marges de recul sur deux routes départementales.

Dans le cadre d'une procédure de modification, aucune délibération de prescription n'est formellement requise par les textes.

La procédure de modification avec enquête publique est retenue dans la mesure où la rectification des marges de recul sur la RD 6 côté Grange Burlat vient réduire les possibilités de construire.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

No
n

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
		n o n	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		No n	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		No n	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
		n o n	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		No n	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		No n	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	Oui		SDAGE Rhône Méditerranée Corse Le projet de modification est sans incidence
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		La commune de Genilac fait partie de Saint-Etienne Métropole, EPCI compétente en matière de documents d'urbanisme. Saint-Etienne Métropole a prescrit l'élaboration de son PLUi le 20 décembre 2018.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
La procédure de modification avec enquête publique est retenue dans la mesure où la modification des marges de recul de la RD6 côté Grange Burlat vient réduire les possibilités de construire – Voir notice explicative en annexe indiquant pour chaque point traité la situation avant/après – modifications apportées en police de couleur rouge	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> Commune péri-urbaine
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Le projet de modification est sans rapport avec ces questions
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	Le projet de modification est sans rapport avec ces questions.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Le projet de modification est sans rapport avec ces questions
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Le projet de modification est sans rapport avec ces questions
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	0 m ²
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
1. Le projet de modification n'a aucune incidence sur ces questions : pas de consommation d'espace agricole ou naturel.	

4.1 Présentation de votre projet

Le présent projet de modification n°1 du PLU de GENILAC vise à :

- Rectifier une erreur matérielle de l'article DG 15 – Elément à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier, du règlement qui mentionne le seul article L151-23 et non l'article L 151-19, et le mettre ainsi en cohérence avec le règlement graphique qui dans sa légende mentionne les deux articles,
- Modifier l'écriture de l'article DG 15 (élément, à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier) du règlement pour une meilleure compréhension et préciser que la démolition totale des bâtiments et sites protégés est interdite,
- Compléter le règlement graphique et modifier l'écriture de l'article DG 8 du règlement (division du territoire en zones), pour identifier la maison de maître du Clos Francou en tant qu'élément de patrimoine à valeurs culturelle, historique et architecturale à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme,
- Actualiser la rédaction de l'article DG14 (risques miniers) suite à l'approbation du PPRM de la vallée du Gier,
- Modifier le règlement graphique et l'article DG 13 du règlement (dispositions relatives aux routes départementales) pour intégrer la rectification des marges de recul sur la RD 6 et la RD 77,
- Apporter des précisions sur les dispositions réglementant les clôtures, les toitures et les façades de l'article 11 (aspect extérieur) des zones UA, UB, UC, UN, UF et AUB
- Compléter l'article 12 (stationnement) du règlement de la zone UC pour les constructions à usage de service et de commerces,
- Apporter une précision relative à la programmation de l'OAP centre-bourg secteur n°7 du PLU dans un souci de cohérence,
- Rectifier la numérotation des articles des Dispositions Générales où le numéro 14 apparaît à deux reprises,
- Rectifier la numérotation de l'article 6 (implantation des constructions par rapport aux voiries) du règlement de la zone UC,
- Intégrer les clôtures dans le nuancier figurant en annexe du PLU.

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Le projet de modification est sans rapport avec ces questions
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Le projet de modification est sans rapport avec ces questions
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none">• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?• quel est leur taux d'occupation ?	Le projet de modification est sans rapport avec ces questions
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none">• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?• quel est leur taux d'occupation ?	Le projet de modification est sans rapport avec ces questions
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Sans objet
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>		Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		Non	
Des espaces boisés ?		Non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Non	
Un parc naturel national ou régional ?	Non	
Une réserve naturelle nationale ?	Non	
Un espace naturel sensible ?	Non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Non	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Non	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	Non	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	Non	
Complétez si nécessaire		

4.4 Continuités écologiques		
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Le projet est sans incidence sur les continuités écologiques
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	<i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i>	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>		No n	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	Oui		Au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme, protection du « Château Francou », maison bourgeoise d'industriel du 19ème siècle, qui n'est pas classée MH ni inscrite à l'inventaire supplémentaire
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	O ui	No n	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		Sans rapport avec la modification
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	Oui		Sans rapport avec la modification
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	Oui		Sans rapport avec la modification
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>		Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		Non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>		Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		Non	
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	oui		Intégration dans le règlement du Plan de Prévention des Risques Miniers des communes de la vallée du Gier approuvé le 29 mars 2019
Nuisances ?		Non	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>		Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	oui		Sur la commune de Genilac, transports en commun par bus Le projet de modification est sans incidence
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	oui		Le projet de modification est sans incidence
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie		non	

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	No n	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		non	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

<p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p>		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Pas de délibération pour les procédures de modification //
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Voir notice explicative jointe en annexe <input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>
<h2>6. Signature du demandeur (personne publique responsable)</h2>		

Date : 16 janvier 2020

Lieu : Saint-Etienne



Gilles THIZY
Vice-Président en charge de la
cohésion territoriale

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Philippe FARDOUX Chargé de mission
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Saint-Etienne Métropole Direction du Développement Territorial Service Planification 2 avenue Grüner – CS80257 42006 Saint-Etienne cedex 1 04 77 49 21 41 philippe.fardoux@saint-etienne-metropole.fr